

SÉCURITÉ
ÉLECTRIQUE

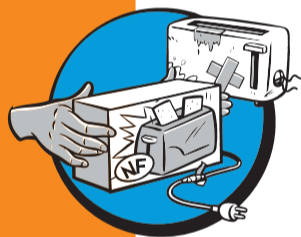
LES BONS GESTES

À NE PAS FAIRE

Chaque geste compte.
Suivez le guide !

ADOPTÉZ LES BONS GESTES POUR VOTRE INSTALLATION ÉLECTRIQUE.

LES BONS GESTES



Remplacez vos appareils vétustes : achetez de préférence des équipements électriques portant le marquage NF.

Évitez les rallonges et les multiprises **en cascade.**



Débranchez les appareils au niveau de la prise sans tirer sur le cordon d'alimentation.

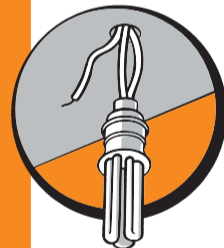
Débranchez toujours vos appareils avant de les nettoyer ou de les réparer.



Localisez la coupure générale de votre installation électrique pour pouvoir l'actionner en cas d'incident.

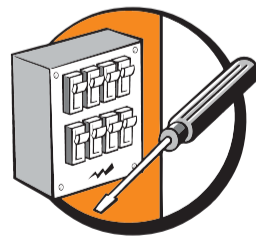
À NE PAS FAIRE

N'utilisez pas d'appareils électriques les mains mouillées ou les pieds dans l'eau, ni lorsque vous êtes dans votre bain ou sous la douche.



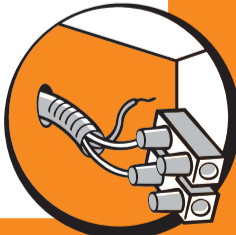
Ne laissez pas les douilles de chantier ni des fils non raccordés. Installez des luminaires.

N'installez pas de circuit électrique chez vous ni dans les parties communes de l'immeuble.



N'intervenez pas dans le tableau électrique : contactez un installateur électrique en cas d'incident.

Ne laissez pas de connexions de type "dominos" ou de fils dénudés accessibles directement.



En cas de doute, faites vérifier votre installation électrique par un installateur électrique.

www.promotelec.com



Association
Promotelec
Le bon sens dans l'habitat